

Compte rendu de la séance du 21 juillet 2020

Présents : E Parvé, S Bouju, D Gavazzi, D Bontems, M Jolé, B Tisserand, T Vinot

Absents – excusés : M Renard, O Descamps, A Haïte

Absent ayant donné procuration : O Aubry à E Parvé

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : délibération portant sur la demande de subvention auprès du conseil régionale et adhésion à la fondation du patrimoine. Proposition d'ajout validé par les membres présents 'point N°10.

1/ Election du Secrétaire de Séance: Sébastien BOUJU élu à l'unanimité

2/ Approbation du Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, approuvé à l'unanimité

3.1/ Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 151 466.88**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	89 502.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	61 964.86
Résultat cumulé au 31/12/2019	151 466.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	151 466.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (mpte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	151 466.88
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Ménil sur Belvitte,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ménil sur Belvitte pour l'année 2020 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **725 524.85 Euros**

En dépenses à la somme de : **725 524.85 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	212 905.44
012	Charges de personnels, frais assimilés	103 150.00
014	Atténuations de produits	10 073.00
65	Autres charges de gestion courante	38 300.00
66	Charges financières	1 150.00
67	Charges exceptionnelles	1 300.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		470 976.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	8 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	59 100.00
73	Impôts et taxes	65 616.00
74	Dotations et participations	66 793.56
75	Autres produits de gestion courante	120 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	151 466.88
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		470 976.44

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	69 500.00
23	Immobilisations en cours	171 198.41
16	Emprunts et dettes assimilées	12 850.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		254 548.41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	70 195.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 361.23
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	76 894.18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		254 548.41

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jours, mois et an que dessus.

3.2 / Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 232 822.53**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	224 567.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 255.34
Résultat cumulé au 31/12/2019	232 822.53
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	232 822.53
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	232 822.53
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Menil sur Belvitte,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Menil sur Belvitte pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 293 044.16 Euros

En dépenses à la somme de : 293 044.16 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	177 599.53
65	Autres charges de gestion courante	100 020.00
66	Charges financières	300.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		277 919.53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	37 122.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00
76	Produits financiers	7 965.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	232 822.53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		277 919.53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 124.63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 124.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 124.63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 124.63

ADOpte A L'UNANIMITE

4 / Vote des 4 taxes 2020

Le Conseil Municipal vote la majorité pour 7 voix et 1 voix contre le maintien du taux des taxes locales comme suit:

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	139 600	9.43	13 164
Foncier non bâti	23 800	16.25	3 868

- A Noter que la suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'une compensation par l'Etat. Le CFE fait l'objet d'une levée par la Communauté de communes, suivi d'une compensation sur la base 2019.

5/ Destination et choix des coupes de l'ONF

Le Conseil Municipal de Ménil-Sur-Belvitte,

Fixe comme suit la destination des produits de coupe des parcelles 4, 8a, 10, 11, 12, 13r, 13t, 14t et 17 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et des chablis des parcelles 19 et HAI.

*Parcelle 8a : Exploitation groupée de la totalité des produits

Mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, l'Office National des Forêts ayant à sa charge les travaux d'exploitation.

Autorise la maire à signer les documents relatifs à cette mise à disposition sous réserve d'une proposition tarifaire plus précise.

*Parcelles 13r, 13t partie, 17 : chauffage. Partage en nature des petits bois feuillus entre les affouagistes.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité POUR.

*Parcelles 4, 10, 11, 12, 13t partie, 14t : projet reboisement : Demande le report à un exercice ultérieur

*Parcelle 15 : vente d'un lot par soumission à 23 € le m3. Produit attendu de 7 222 €.

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer des découpes dimensionnelles.

- décide de répartir l'affouage par feu

- désigne comme garants responsables :

- Damien GAVAZZI,

- Emmanuel PARVE,

- Olivier DESCAMPS.

- fixe le délai unique d'exploitation et façonnage des bois partagés en affouage au 30/04/2021 et la vidange du bois au 30/09/2021. (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)

- fixe le montant de la taxe d'affouage à 10 €/stère quartiers (maintien)

6/ Désignation d'un délégué au sein du syndicat AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : désigne M Bouju Sébastien comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I

7/ Proposition de renouvellement d'adhésion au CAUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion au CAUE.

8 Fin de contrat de Daniel BAJEK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le renouvellement de contrat de Daniel BAJEK pour une durée de 20 h 00 hebdomadaires. Renouvellement dans le cadre d'un contrat aidé à 40 %. Demande à suivre avec Pôle emploi.

9 Proposition de stagiérisation de Marie-Pierre KREMER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour une proposition de stagiérisation ou CDI au terme du CDD au 03/09/2020 avec une rémunération équivalente à celle d'aujourd'hui.

10 Réfection de la toiture de l'église et clocher - complément délibération du 30-01-2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, accepte de solliciter l'accompagnement du Conseil Régional (en complément de l'aide DETR sollicitée et du Conseil départemental) ainsi que le recours au Mécénat via la fondation du patrimoine.

L'adhésion à cette fondation est par conséquent requise et acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Point divers :

* Retour élections 2C2R du 15 juillet 2020 (Président, vice-présidents et membres du bureau)

* Organisation barbecue communal du 13 septembre 2020,

* achat groupé de fuel.

* Panneau à demander au Conseil Départemental sur la route de Nossoncourt.

Le secrétaire de séance.



Le Maire

